

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Réouverture Blue Bay » Jeudi 9 au samedi 18 juillet 2020
--

Article 1 : Description du jeu-concours

La **Société Générale d'Hôtellerie**, (**la « SOGETEL »**) dont l'adresse est au 40 Avenue Princesse Grace, MC 98000 Monaco, Principauté de Monaco, organise pour le Monte Carlo Bay Hotel & Resort (**« l'Etablissement »**), un jeu-concours sans obligation d'achat (**le « Jeu »**) sur la page Instagram du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (@montecarlobay), à l'occasion de la réouverture du Blue Bay, le restaurant gastronomique du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort.

Le Jeu se déroulera du jeudi 9 juillet 2020 au samedi 18 juillet 2020.

A) Participants (« le(s) Participant(s) »)

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure au jour de la participation. La participation au Jeu est exclue pour les membres du personnel du Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer, et ses filiales, ainsi que leurs familles.

Une seule participation par personne est autorisée.

La simple participation au Jeu implique l'acceptation de l'ensemble des stipulations du présent règlement.

B) Modalités de participation :

Le principe du jeu est le suivant :

- 1/ S'abonner au compte Instagram du Blue Bay (@bluebaymonaco), du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (@montecarlobay) et du Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer (@montecarlosbm).
- 2/ Liker la photo du jeu-concours et inviter cinq personnes à participer en commentaire (en les tagguant)
- 3/ Pour plus de chance de gagner, il faudra reposter la photo du jour en story sur son compte (le compte devra être public), en tagguant @bluebaymonaco et @montecarlobay.

Article 2 : Règlement (le « Règlement »)

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des lois, ordonnances et autres textes applicables en Principauté de Monaco. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant au Jeu. Il est exclusivement régi par la loi monégasque.

Le Règlement est disponible sur le site du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort : <https://www.montecarlosbm.com/fr/restaurant-monaco/le-blue-bay>

Article 3 : Lots

A) Types de lot

- Le lot : 1 diner pour 2 personnes à La Table de Marcel, au Blue Bay, le restaurant gastronomique du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort.
- Valeur du lot : 520 euros pour 2 personnes

Plus d'informations : <https://www.montecarlosbm.com/fr/wellness/monte-carlo-bay-hotel-resort/la-table-de-marcel>

Le lot est valable par défaut un an à compter du jour du gain, sauf certains cas précisés ci-dessous, et selon les conditions suivantes :

- Sous réserve de disponibilité, d'ouverture du point de vente et hors black-out dates*.
- Réservation obligatoire minimum une semaine avant par téléphone au : +377 98 06 03 60.

* Black-out dates : St Valentin / Fêtes de fin d'année / Grand prix de Monaco / Grand Prix Historique / e-Prix/ Tournoi Rolex Monte-Carlo Master / Monaco Yacht Show / Bal de la Rose

B) Détermination des gagnants

Le gagnant sera tiré au sort le samedi 18 juillet 2020 en fin de journée et sera annoncé en commentaire du post.

Il en sera informé également par message privé sur Instagram lui demandant de fournir son adresse email et numéro de téléphone. Un email de confirmation lui sera également envoyé, à présenter lors de sa venue au restaurant.

La décision est souveraine et ne peut faire l'objet de contestations.

Article 4 : Retrait du lot

Le gagnant devra au préalable réserver son diner à La Table de Marcel au moins une semaine à l'avance.

Le jour de sa venue, il devra présenter l'email de confirmation qui lui aura été envoyé.

Le lot attribué ne sera ni repris ni échangé, ni revendu, ni remboursé, même partiellement.

En cas de perte, de vol, d'endommagement ou de fin de validité, le lot n'est ni remboursé ni remplacé.

Si le lot n'est pas retiré par le gagnant, il ne sera pas remis en jeu.

Article 5 : Litiges

La Direction de la SOGETEL a compétence première pour le règlement des litiges qui pourraient survenir pendant le déroulement du Jeu ou pour l'application du présent Règlement.

La Direction de la SOGETEL et le Participant s'efforceront toutefois de régler à l'amiable tout différend résultant de l'application ou de l'interprétation de présent Règlement, ce, avant d'engager une procédure quelconque que relèverait en ce cas, des Cours et Tribunaux de la Principauté de Monaco, avec application du seul droit monégasque.

Article 6 : Responsabilités

La responsabilité de la SOGETEL ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, les dates et/ou horaires, objets des lots du Jeu, devraient être modifiés et/ou annulés.

La SOGETEL se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou sous des identités empruntées à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant et le retrait de son lot s'il avait gagné.

En cas de manquement de la part d'un Participant, la SOGETEL se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 7 : Informations nominatives

Sauf accord express du Participant pour recevoir des communications et offres de la SOGETEL et du Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer, les éventuelles informations nominatives collectées sont destinées exclusivement à la SOGETEL, aux fins de la participation au Jeu.

Conformément à la loi n°1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, relative à la protection des données nominatives, et à la législation en vigueur en Principauté de Monaco, tout Participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression des informations nominatives communiquées. Ce droit peut être exercé par courrier électronique à data-privacy@sbm.mc ou par voie postale à Monte-Carlo Société des Bains de Mer, Direction Marketing, Place du Casino, B.P. 139, 98000 Monaco.

Ces données nominatives sont conservées pendant la durée du Jeu et ses effets.

Fait, à Monaco le 2 juillet 2020